

POLITIQUE AGRICOLE

La démocratie est garante de la souveraineté alimentaire

Christian Pidoux

Le 3 novembre dernier a eu lieu, à Berne, un forum sur la souveraineté alimentaire. Le concept ne fait pas l'objet d'une définition unanime, pourtant tous les acteurs sont d'accord sur un point: la souveraineté alimentaire devrait être un droit démocratique.

Le Forum suisse sur la souveraineté alimentaire du 3 novembre a été organisé sous l'égide d'Uniterre avec douze autres organisations des milieux agricoles, syndicaux et des consommateurs. Ses objectifs étaient d'identifier, parmi les différents acteurs concernés, la compréhension et la définition qu'avait chacun de la souveraineté alimentaire. En effet, si celle-ci fait l'objet d'une définition élaborée en 1996 par Via Campesina (voir ci-dessous), cette conception originelle ne fait pas l'objet d'un consensus arrêté. Chacun y va, un peu, de sa propre définition et la journée avait pour but la recherche d'un dénominateur commun entre les différentes représentations de la souveraineté alimentaire.

Démocratique

S'il y a un point sur lequel l'ensemble des acteurs semblent d'accord, c'est le fait que la souveraineté alimentaire relève d'un processus démocratique, un droit de chaque peuple à définir sa politique agricole, l'origine, la nature et le mode de production des aliments qu'il consomme quotidiennement. Durant la matinée, plusieurs orateurs se sont succédé à la tribune pour présenter leurs conceptions de la souveraineté alimentaire.

Unia

Vania Alleva, du syndicat ouvrier Unia, a dénoncé le fait

que les produits agricoles de base soient cotés en bourse et fassent l'objet d'un grand marchandage international soumis à des activités spéculatives.

Elle a relevé que cette réalité engendrait une volatilité des prix nuisibles à l'indispensable stabilité des marchés nécessaire à une rémunération correcte de la main-d'œuvre agricole. Elle a dénoncé la précarisation du statut des travailleurs agricoles en Suisse et à l'étranger et observé que la venue en Suisse de travailleurs issus d'anciens pays du bloc de l'Est avait un effet de nivellement par le bas sur les conditions de travail et le revenu.

Elle a plaidé pour l'abandon des contrats de travail à l'échelon cantonal pour privilégier une solution nationale dont les conditions, minimales, seraient:

- un salaire mensuel de 3500 fr.;
- un treizième salaire;
- 45 heures de travail hebdomadaires sur une semaine de cinq jours;
- un assainissement des conditions de travail.

Elle a conclu en affirmant que les travailleurs agricoles contribuent à produire des denrées alimentaires suisses de haute qualité et que cette qualité à un prix qu'il convient de rémunérer par un salaire correct. Sous cet angle, la souveraineté alimentaire est la nécessité pour l'agriculture de rémunérer ses salariés à un niveau équivalent au reste de la société.

Consommateurs

Sara Stadler, représentante des consommateurs, a donné une définition de la souveraineté alimentaire axée sur l'attente de ces derniers.

Elle observe que les habitudes alimentaires changent et qu'il s'agit d'en tenir compte. De plus en plus de repas se prennent en dehors du domicile et en dehors du cercle familial.

Lorsque les personnes se nourrissent à la maison, il



Le forum a suscité un débat animé entre les nombreux participants.

s'agit, de plus en plus, de plats précuisinés. Le consommateur attend de ces préparations et des repas pris à l'extérieur qu'ils répondent, comme les produits frais, aux critères de santé, de proximité, de mode de production et d'origine.

Bien que les aliments aient subi de nombreuses transformations, ils doivent garder leur traçabilité et être sains. Le consommateur ne veut pas d'un plat précuisiné avec du poulet chinois et des pommes de terre égyptiennes.

La souveraineté alimentaire, c'est le droit du consommateur à décider ce qu'il veut manger, à choisir une nourri-

ture produite dans le respect des écosystèmes et des animaux. Pour la représentante des consommateurs, le label Swissness doit être garant de préparations élaborées avec des produits exclusivement suisses.

En bref, la souveraineté alimentaire ne doit pas être réservée à une gamme de produits de haute qualité, consommés le dimanche uniquement, mais à tous les repas.

USP

Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans (USP), conseiller national radical-libéral, a déposé une initiative parlementaire pour

introduire la notion de souveraineté alimentaire dans la Loi sur l'agriculture.

Actuellement, son initiative suit le processus parlementaire devant les Chambres fédérales. Le Conseil national en a adopté le principe, la balle est dans le camp du Conseil des Etats. Pour le directeur de l'USP, la souveraineté alimentaire doit viser à garantir un taux d'autoapprovisionnement d'au moins 60%, voire plus.

Elle doit maintenir la diversité des branches de production agricole en Suisse, définir un Swissness qui contienne au moins 80% de produits agricoles d'origine indigène et éviter

la concurrence déloyale avec les produits importés.

En outre, il plaide pour une souveraineté alimentaire permettant, dans les négociations internationales, d'intégrer le droit de chaque pays à définir sa politique agricole.

Il appelle à une politique favorisant les partenariats au sein des filières. Une meilleure protection du sol, une meilleure reconnaissance des AOC au niveau international, des déclarations de provenance systématiques et un renforcement des organisations de producteurs sont, aux yeux de Jacques Bourgeois, les instruments de la souveraineté alimentaire.

Les règles du commerce international

Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, a présenté brièvement un rapport qu'il a fourni à l'OMC dans l'objectif de démontrer les limites du système libéral et de proposer des alternatives de remplacement.

Pour lui, les politiques agricoles ne doivent pas être dictées par les lois du marché qui ont montré leur incapacité à résoudre le problème de la répartition des biens alimentaires et de la faim dans le monde.

Risques liés aux principes de l'OMC

Selon Olivier de Schutter, l'OMC offre une perspective trop étroite à la gestion des biens alimentaires sur le plan international.

Les «Principes de l'OMC» présentent des risques importants de dysfonctionnements, entre autres:

1. Le risque de spécialisation des agricultures dans des branches de production particulièrement adaptées aux contextes agrométéorologiques du pays. La spécialisation conduit à une production axée sur l'exportation tel le coton, le cacao, le café, et implique une importation massive de biens alimentaires non produits au pays. Elle engendre

une dépendance totale du pays et de son agriculture à l'évolution des cours internationaux. Ainsi, des pays en voie de développement, totalement autonomes sur le plan alimentaire dans les années 1980, sont devenus de gros importateurs avec pour conséquence que l'évolution des cours internationaux a interdit l'accès aux biens alimentaires aux plus pauvres, essentiellement des paysans.

2. Le risque de concurrence de la production indigène avec des produits importés sous l'effet du dumping. Par exemple, les subsides à l'exportation des pays du Nord sur des céréales ou de la viande de poulet tuent les productions des pays du Sud.
3. Le risque microéconomique qui met en concurrence 0,5% des exploitations agricoles mondiales dépassant 100 hectares de surface avec les 95% d'exploitations d'une surface inférieure à 2 hectares qui, bien que peu rationnelles, sont indispensables à un approvisionnement régulier en denrées alimentaires. Des exploitations très vulnérables par leur manque de force de concurrence.
4. Le risque de développement d'un nouveau colonia-

lisme par l'achat de terres en Afrique, notamment, par des investisseurs et des gouvernements avec pour objectif d'y développer des productions destinées à l'exportation.

5. L'extension du commerce international renforce le pouvoir économique des grands groupes agroalimentaires et des distributeurs au détriment des producteurs, réduisant ainsi le pouvoir de négociations des paysans sur les marchés à néant. Cette évolution engendre également une baisse de la part du produit fini revenant aux paysans. En 1990, 33% du prix de vente du café aux consommateurs revenaient aux paysans; aujourd'hui, ils n'en obtiennent plus que 10%.

Recommandations à l'OMC

Les recommandations qu'Olivier de Schutter a adressées à l'OMC sont les suivantes:

- les pays en voie de développement doivent pouvoir se protéger du dumping;
- il faut que l'OMC adopte des règles souples permettant aux pays de mettre en place des instruments de protection de leur marché interne;

introduction d'un contrôle des acteurs commerciaux internationaux afin de limiter le pouvoir des grandes firmes agroalimentaires;

- limiter la volatilité des marchés par des stocks réalisés par les Etats;
- introduire des mécanismes de gestion de l'offre;
- à l'interne, renforcer la démocratisation des politiques agricoles;
- mettre des règles internationales afin de lutter contre des négociations conduites dans l'ombre, amener de la transparence sur les marchés;
- avant la conclusion d'accords à l'OMC, conduire des études d'impact afin de connaître les effets collatéraux négatifs des accords et assortir ces accords de mesures permettant de neutraliser les effets collatéraux;
- viser l'autoapprovisionnement des pays afin de limiter les risques liés à la spéculation sur les denrées alimentaires.

En conclusion, Olivier de Schutter recommande à l'OMC de tout mettre en œuvre afin que le commerce international ne soit plus, comme c'est le cas actuellement, une entrave au développement des politiques agricoles des différents pays.

Définition de Via Campesina 1996

La souveraineté alimentaire désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir sa politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut:

- la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement;
- le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par

qui et comment l'aliment est produit;

- le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix;
- des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels;
- la participation des populations aux choix des politiques agricoles;
- la reconnaissance des droits des paysannes qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.